

12^{ème} Rallye Conflent Fenouillèdes VHC

14 au 16 novembre 2025

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME – HORAIRES

Lundi 15/09/2025	8h	Parution du règlement et ouverture des engagements
Lundi 3/11/2025	MINUIT	Clôture des engagements (art. 3.1.5P)
Samedi 8/11/2025	8h30 à 12h / 14h à 18h	Mise à disposition carnet itinéraires Vérifications administratives préliminaires Café de France à Vinça RECONNAISSANCES Jour 1 (art. 6.2 P)
	8h30 à 12h / 14h à 18h	
Dimanche 9/11/2025	8h30 à 13h	Mise à disposition carnet itinéraires Vérifications administratives préliminaires Café de France à Vinça
	8h30 à 12h / 14h à 18h	RECONNAISSANCES Jour 2 (art. 6.2 P)
Jeudi 13/11/2025	8h30 à 12h / 14h à 18 h	Mise à disposition carnet itinéraires Vérifications administratives préliminaires Café de France à Vinça
	8h30 à 12h / 14h à 18h	RECONNAISSANCES Jour 3 (art. 6.2 P)
Vendredi 14/11/2025	8h30 à 13h	Mise à disposition carnet itinéraires Vérifications administratives préliminaires Café de France à Vinça
	8h30 à 12h / 14h à 18h	RECONNAISSANCES Jour 4 (art. 6.2 P)
	A partir de 15h :	Ouverture parc de remorques 2Rue Camp Llarg à Ille-sur-Tet Ouverture parcs d'assistance à Vinça
	16h à 20h	Vérifications administratives complémentaires (art 1 3P) Vérifications techniques Distribution tracker (chèque de caution de 300€ LC Chrono) Espace La Catalane à Ille-sur-Têt
	A partir de 16h	Ouverture parc fermé Place du Foirail à Ille sur Têt
	A partir de 17h	Accueil officiels et commissaires Salle des fêtes de Vinça
Samedi 15/11/2025	A partir de 7h30	Ouverture parc fermé Place Foirail Ille- sur-Tet Accueil des officiels et des commissaires Salle des fêtes Vinça

7h30 à 9h30	Vérifications administratives complémentaires (art 1 3P) Vérifications techniques Distribution tracker (chèque de caution de 300€ LC Chrono) Espace La Catalane à Ille-sur-Têt
10h30	Briefing officiel au PC course à la Mairie de Vinça
11h	Publication ordre et heure de départ des équipages autorisés au PC, Parc fermé, Sportity (CFR2025)
13h	Départ de la 1er étape Place Foirail à Ille- sur-Tet
19h53	Reclassement avant les spéciales de nuit Parking Promenade Vinça
Apartirde21h51	Arrivée de la 1ère étape Place Foirail à Ille- sur-Tet
30minutesaprèsarrivéedernierconcurrent (CH entrée parc arrivée étape 1) Publicationdesrésultatspartielsetordresdedépart de la 2ème étape au PC, à la Mairie Vinça et Sportity	
Dimanche 16/11/2025 9h	Départ de la 2ème étape Place Foirail à Ille- sur-Tet
A partir de 13h42	Arrivée de la 2ème étape Place Foirail à Ille- sur-Tet
16h	Vérifications finales au Garage Renault 3 camp Llarg à Ille sur Têt (Taux horaire 60€)
30minutesaprèsarrivéedernierconcurrent (dernier CH entrée parc fermé) : Publicationdes résultats du rallye	
Remise des prix sur le podium d'arrivée Place Foirail à Ille- sur-Tet	

LIEUX – ADRESSES PRINCIPALES

Mise à disposition carnet itinéraires, vérifications administratives
Vérifications techniques
Vérifications finales

Parc de remorques

Parcs assistance
Parc fermé départs et arrivée

Parc de regroupements
PC Course / Collège
Accueil officiels, commissaires
Remise des prix

Café de France Vinça
Espace la Catalane Ille sur Têt
Garage Renault
3camp Llarg à Ille sur Têt
2Rue Camp Llarg à Ille sur Têt
(champ entre Aldi et métallerie Benezis)
Vinça (cf. plan road book)
Place Foirail Ille sur Têt
Parking Promenade Vinça
Mairie Vinça
Salle des fêtes Vinça
Place Foirail Ille sur Têt

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club 66 organise les 14, 15 et 16 novembre 2025, en qualité d'organisateur administratif et le Conflent Fenouillèdes Rallye 66, en qualité d'organisateur technique, un rallye national, à participation étrangère autorisée, dénommé :

12^{ème} Rallye Conflent Fenouillèdes VHC

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile(nom)..... le ...(date)..... sous le numéro ...(numéro)... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ...(numéro)... en date du ...(date).....

Comité d'Organisation

Président : Maryse Laffont

Secrétaire : Vincent Legrand

Trésorier : Louis Dubois

Membres : Membres de Conflent Fenouillèdes Rallye 66, ainsi que tous les bénévoles du CFR 66, Mesdames et Messieurs les commissaires de l'ASAC66.

Secrétariat Rallye Adresse : 20 rue des Papillons 31700 Beauzelle

Téléphone : 06 84 22 67 60

Mail : conflent.fenouilledesrallye66@gmail.com

Permanence du Rallye : A partir du 14 novembre 2025, durant l'épreuve, le secrétariat du rallye, sera situé à la Mairie de Vinça.

Tél : 06 84 22 67 60

Organisateur technique

Nom : Conflent Fenouillèdes Rallye 66

Adresse : Chez LVM – 1 rue des Tourterelles – 66700 ARGELES SUR MER

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

Tableau d’Affichage Officiel

Tableau d’affichage numérique : <https://www.asac66-officiel.fr/rallyes>

Le tableau d’affichage officiel sera ~~le tableau d’affichage numérique~~, publié sur l’application SPORTITY. Il n’y aura pas de tableau d’affichage officiel physique.

Pendant le Rallye et les reconnaissances, la communication individuelle et générale entre tous les officiels (PC Course, commissaires sportifs, commissaires, etc.) et les concurrents/membres de l'équipage se fera principalement et dans la mesure du possible par voie électronique (téléphone portable ou application mobile Sportity). À cette fin, chaque concurrent doit désigner UN représentant officiel autorisé à recevoir toute notification officielle, ainsi que le contact correspondant (courrier électronique). Tous les concurrents

seront informés par une notification électronique de la publication de tout document sur le panneau d’affichage numérique.

L'application SPORTITY est téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play.

Afin de s’assurer qu’au moins 1 des membres de l’équipage a téléchargé l’application, une

vérification contre émargement sera faite lors des vérifications administratives.

Le mot de passe est : **CFR2025**

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la Ligue Occitanie-Méditerranée	M. X	Licence n° Licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs Commissaires Sportifs	M. Robert CLOS M. Olivier COULET M. Gerard BERTRAND	n° 6055 Licence n° 19312 Licence n° 5705
Directeur de Course Directeur de Course Adjoint Directeur de Course « Nouveau Départ »	M. Marc CIER M. Thierry HERITIER M. Robert RICHARD	Licence n° 2942 Licence n° 1713 Licence n° 44762
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. Michel BARNEAUD M. Yves ESCLOUPES M. Christophe ARIOLI (inter)	Licence n° 174402 Licence n° 76046 Licence n° 228702
Directeur de Course délégué véhicule tricolore	M. X	Licence n°
Directeur de Course délégué véhicule Damier	M. X	Licence n°
Directeur de course délégué Parc fermé Directeur de course délégué aux Parc d'assistance/ regroupement Commissaire Technique responsable Moderne Commissaire Technique responsable VHC Commissaire Technique « Nouveau départ » Commissaires Techniques adjoints	M. Alain GUIN M. Thierry GRAUBY M. Yvon JOURNAUX Mme. CHABAUD Claudine M. Jean Claude MARTY M. Smaïl LECHEKHAB M. Michel ALGANS	Licence n°3420 Licence n°163786 Licence n°19327 Licence n°156447 Licence n° 32003 Licence n° 28224 Licence n° 299446
Médecin chef	Dr Jean Paul Richard	
Chargés des relations avec les concurrents	M. Jean Christophe LEROY M. Marie RICHARD M. Yacine MECHOUK	Licence n°5492 Licence n°49602 Licence n° 220965
Délégué de l'Organisateur Technique :	M. Frank OLIVE	Licence n° 267699
Juges de faits Chargé des Vérifications Administratives Chargé du Contrôle des Publicités Chargé des relations avec la presse	Mme Véronique CARBOU Mme Maryse LAFFONT M. Jean Pierre BOBO M. Louis DUBOIS	Licence n°119788 Licence n° 369202 Licence n°18920 Licence n°304234
Classement Speaker	LC Chrono M. Vincent Dugados	

A l'exception des membres du collège du Rallye, tous les officiels figurant sur le règlement ainsi que tous les commissaires de route officiant sur le Rallye sont déclarés compétents en tant que "juge de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du Rallye, comportement antisportif, etc. Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au directeur de course, dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 12^{ème} Rallye Conflent Fenouillès VHC compte pour :

- la Coupe de France VHC 2026 coefficient 2
- le Championnat Ligue Occitanie Méditerranée
- le Trophée HANDBOOK coefficient 2
-

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, un accusé de réception d'engagement ainsi qu'une heure de convocation pour les vérifications techniques.

Les vérifications administratives obligatoires

Elles auront lieu lors de la **remise du Roadbook** à Vinça au Café de France suivant les heures indiquées en première page.

Lors de ces vérifications, les concurrents devront présenter les documents suivants :

- **Permis de conduire en cours de validité**
- **Licence valable pour l'année en cours**
- **Passeport technique du véhicule**
- **Autorisation de prêt le cas échéant**

Chaque concurrent recevra les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur véhicule et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (carnet de reconnaissance, etc. ...) Les équipages devront présenter

obligatoirement au CH d'entrée des Vérifications Techniques , auprès des relations concurrents, **l'original de leur permis de conduire et l'original de leur licence.**

Vérifications techniques avant le départ

Le système de géolocalisation vous sera distribué **juste avant les vérifications techniques** (prévoir des attaches pour le fixer et le chèque de caution de 300 euros). Elles auront lieu le vendredi 14 novembre de 16h00 à 20h00 et le samedi 15 novembre de 7h30 à 9h30 à l'Espace de La Catalane à Ille-sur-Têt, suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives obligatoires. Les voitures devront être « stickées » avant de passer aux vérifications techniques.

Vérifications finales

Elles auront lieu au Garage Renault Ille-sur-Têt Centre Commercial Ribéral 3 Camp Llarg

66130 Ille sur Têt

Immédiatement après l'arrivée et selon les instructions données par les officiels.

Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 Euros TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au 12ème Rallye Conflent Fenouillèdes VHC doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 3 novembre** minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum. L'organisateur se réserve le droit d'annuler le rallye si à la date du mercredi 6 novembre 2025 le nombre des engagés total est inférieur à 70 voitures.

3.1.11.1 P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **450 €** (géolocalisation comprise)
- un équipage complet de l'ASAC66 : **400 €** (géolocalisation comprise)
- sans la publicité facultative des organisateurs : **900 € (x 2)**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi **qu'une photocopie de la 1ère page du PTH.**

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **Conflent Fenouillèdes Rallye 66.**

Pour les pilotes étrangers, il ne sera accepté que des espèces lors des vérifications administratives.

IMPORTANT : Les demandes d'engagement devront être dûment remplies et envoyées à l'adresse suivante :

**Mme Maryse LAFFONT
20 rue des Papillons
31700 BEAUZELLE**

plus un mail à : conflent.fenouilledesrallye66@gmail.com

Du fait de leur engagement, les concurrents déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

Tous les concurrents, pilotes et officiels devront être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire et une pièce d'identité valide.

Retrait de licence (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même.

Dans tous les cas et quelque soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5. du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Laliste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
Groupe A, Groupe 4/5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

Pour la première étape :

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

A l'issue de la deuxième section, le regroupement permet de fixer l'ordre de départ pour la 3ème section, d'après le classement provisoire à l'issue de la section 2, hors pénalités.

Pour la deuxième étape :

Le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire à l'issue de la dernière ES de la 1ère étape, hors pénalités routières, avec la possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés « **en nouveau départ après abandon** » par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1 Sont admises les voitures :

- des périodes E à J2 incluses (1947 à 1992), homologuées VHC et possédant un Passeport Technique Historique (PTH/PTN)
- du groupe rallye Classic de Compétition (1977 à 1992)

Les voitures du groupe rallye Classic de compétition auront un classement séparé et ne marqueront pas de points à la Coupe de France.

Toutes les voitures sont autorisées à être équipées d'une assistance électrique de direction. Il est également autorisé de monter une direction assistée existante ou homologuée provenant d'un même modèle de voiture que celui présenté, sans changement de période, si ce modèle n'en est pas équipé d'origine dans la période présentée. Ces voitures sont répertoriées par GROUPES.

GROUPE 1 - T – Tourisme

GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition

GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série

GROUPE 4/5 - GTS - Grand Tourisme Spécial / GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype

GROUPE N Production J

GROUPE A Tourisme J

GROUPE B J

Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1992 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

4. 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement **sur les parcs d'assistance matérialisés et localisés à Vinça.**

En dehors de ce parc, les réparations et ravitaillements seront interdits.

Seuls les véhicules possédant un autocollant assistance seront admis dans le parc d'assistance. Toute infraction à cette règle entraînera l'exclusion.

Il sera ouvert dès le vendredi 14 novembre 15h. Les emplacements seront numérotés et pré-attribués.

Il est interdit des'installersansl'accord duresponsableduparcprésent surplace.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures, De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 x 5 minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,

- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit. Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

Les concurrents doivent déposer leurs déchets dans les containers et laisser leur emplacement propre sous peine d'une amende.

4.9P. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye, d'un système de géolocalisation. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors des vérifications techniques

Une caution (par chèque) de 300 € est demandée par le prestataire FFSA qui le rendra contre la restitution du matériel. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le Rallye. Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org. Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le Rallye.

Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement.

Si un concurrent constate que son appareil dysfonctionne, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation (**LC Chrono**), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

Tout constat de non-fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :

- 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate,
- 2ème infraction : 200 € et remise en conformité immédiate,
- 3ème infraction : disqualification du rallye et demande de sanction à la FFSA.

Le montant des amendes est conservé par la FFSA.

L'organisateur dégage toute responsabilité pour les zones « blanches » non couvertes.

4.7P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 et N°52 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

Avant le départ du Rallye : mise en conformité.

Pendant le Rallye :

1ère infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité.

2ème infraction : disqualification

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 12ème Rallye Conflent Fenouillèdes VHC représente un parcours de 402,26 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 130 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3, 5 : Ansignan – Prats de Sournia (11,86 km)

ES 2, 4, 6 : Campoussy – Catllar (16,92 km)

ES 7, 9 : Montalba le Château – Caramany (8,13 km)

ES 8, 10 : Pézilla de Conflent - Vinça (13,70 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Le rallye VHC roule devant le rallye « Moderne ».

Le pointage en avance est autorisé en fin de première étape.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1 P. Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 au **maximum**.

6.2.2 P. Un sticker avec la mention reconnaissance et un numéro d'ordre sera à apposer en haut à droite du pare-brise du véhicule et un adhésif jaune fluo portant le numéro de reconnaissance à apposer obligatoirement sur la vitre arrière du véhicule au milieu.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Jours autorisés : Samedi 8 novembre, Dimanche 9 novembre, Jeudi 13 novembre et Vendredi 14 novembre.

Horaires des reconnaissances : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

En dehors de la période précitée, elles sont strictement interdites.

A la remise du carnet d'itinéraire, les concurrents recevront une fiche de reconnaissance qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissance par ES.

Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le cadre du code de la route. (Respect des limitations de vitesse et de la signalisation du Rallye)

Les concurrents doivent inscrire, eux même, au stylo à bille, sur la fiche de reconnaissance qu'ils recevront, les renseignements demandés (heures de départ et d'arrivée).

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.3.17. 9 Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2025 et aux règles spécifiques des rallyes VHC 2025.

A l'issue de chaque Rallye sera établi :

- Un classement général toutes périodes confondues (hors classic)
- Un classement général pour les périodes E à I
- Un classement général pour les périodes J
- Un classement général pour le groupe Rallye Classic de Compétition (1977-1992)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Tous les équipages seront récompensés en COUPES.